



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 Avril 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 17

Présents : 13

Votants : 15

A 18h00 le conseil d'administration du CCAS de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE.

Date de la convocation

29 Mars 2024

Présents : Mesdames Hélène GENTE, Virginie ARTERO, Emmanuelle AZARD, Françoise CHEROUTE, Zoulikha LAMALAM, Geneviève DALLONI, Clémence SODACHANH et ANDREIS Armelle.

Messieurs Christian BRONDOLIN, Gérard FOURNILLER, Jean-Jacques CAVELIER, Serge LEDUC et Guillaume OGER.

Absents et excusés :

Messieurs FARRO Dimitri et BONINO Julien

Etaient représentés à cette séance :

Madame BRUNET Claire a donné pouvoir à Monsieur LEDUC Serge

Monsieur BREMOND Alain a donné pouvoir à Madame CHEROUTE Françoise

2024\_004-CCAS

**Objet** : Budget Primitif du CCAS – Exercice 2024

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'Assemblée délibérante.

Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation (art L1612-8 du CGCT), 30 avril les années de renouvellement de mandat.

Par cet acte, Madame la Présidente est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget.

Le budget est en équilibre réel lorsque :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre,
- les prévisions sont sincères,
- le remboursement annuel du capital de la dette est couvert par des ressources propres.



Conformément aux prescriptions à l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République (NOTRe), une note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au rapport ainsi qu'au document budgétaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres,

Approuve le budget primitif 2024 pour le montant total de dépenses et de recettes suivant :

- **Section de fonctionnement : 341 201.00 €**
- **Section d'investissement : 69 880.57 €**

Dit qu'une subvention d'équilibre provenant du Budget primitif communal de 235 000 € y est inscrite.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Hélène GENTE**  
Présidente du CCAS





<b>V - ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 17  
 Nombre de membres présents : 13  
 Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2024

Présenté par Le PRESIDENTE (1),  
 A, le 12 avril 2024,

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session  
 A, le 12 avril 2024.  
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

ARMELLE ANDREIS	
Alain BREMOND	
CHRISTIAN BRONDOLIN	
Claire BRUNET	
Clémence SODACHANH	
DIMITRI FARRO	
EMMANUELLE AZARD	
FRANCOISE CHEROUTE	
GERARD FOURNILLER	
GUILLAUME OGER	
Geneviève DALLONI	
Hélène GENTE	
JEAN JACQUES CAVELIER	
JULIEN BONINO	
SERGE LEDUC	
VIRGINIE ARTERO	
ZOULIKHA LAMALAM	

Certifié exécutoire par Le PRESIDENTE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le 14/4/24  
 Mallemort

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».





(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



## Note de Présentation - Budget Primitif 2024 - CCAS

Cette note a pour objet de présenter les principaux axes du budget primitif (BP) du CCAS pour l'année 2024 qui prend en compte les orientations et les besoins recensés lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Le budget primitif 2024 s'élève à 341 201.00 euros pour la section de fonctionnement et 69 880.57 euros pour la section d'investissement.

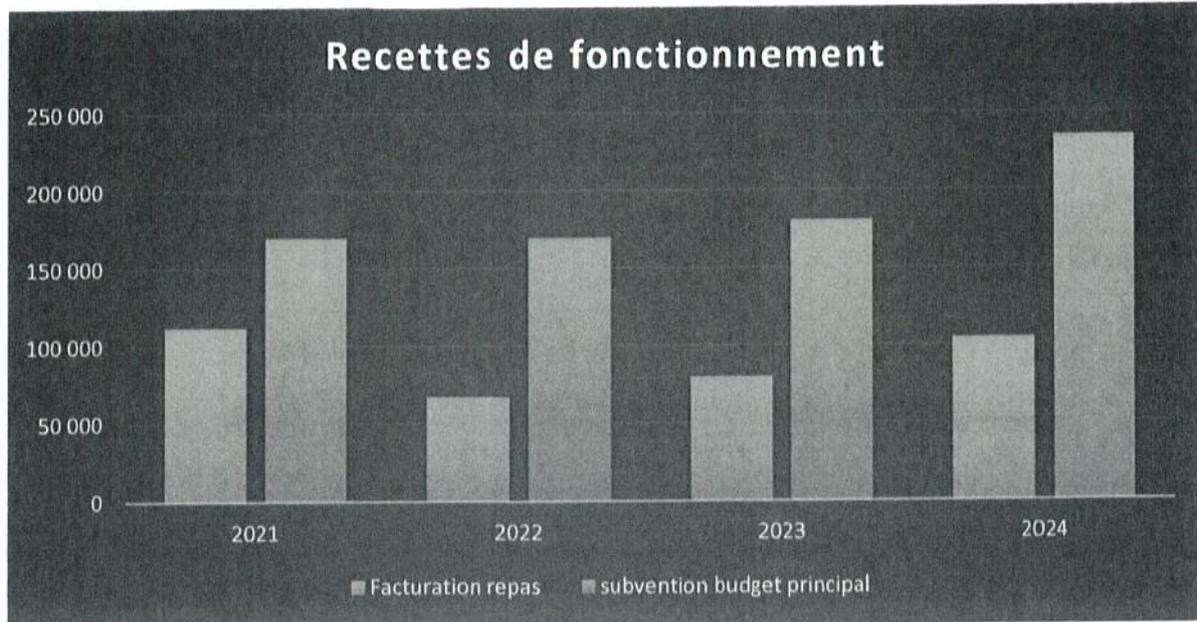
**Section de fonctionnement : 341 201.00 €**

### **\* En recettes**

La recette essentielle provient de la subvention du budget de la commune soit 235 000 €. Cette subvention municipale a été revue à la hausse pour faire face à l'inflation des coûts alimentaires, de l'énergie tout en garantissant le maintien et la qualité du service public en faveur des plus fragiles.

L'encaissement de la vente des tickets des repas des personnes âgées, ainsi que le service de téléassistance représentent la somme totale de 104 805.24 euros.

Pour rappel, la délibération n° 2023-009-CCAS du 04 décembre 2023 portant Fixation des tarifs du CCAS de la Commune de Mallemort pour l'année 2024 a conservé le prix du repas emporté à 7 euros et le repas servi au foyer reste fixé à 6 euros.



#### \* En dépenses

Les charges de fonctionnement représentent la somme de 328 329.43 euros pour l'année 2024.

Le principal poste de dépenses du CCAS concerne le remboursement de la mise à disposition du personnel par la commune et la fabrication des repas.

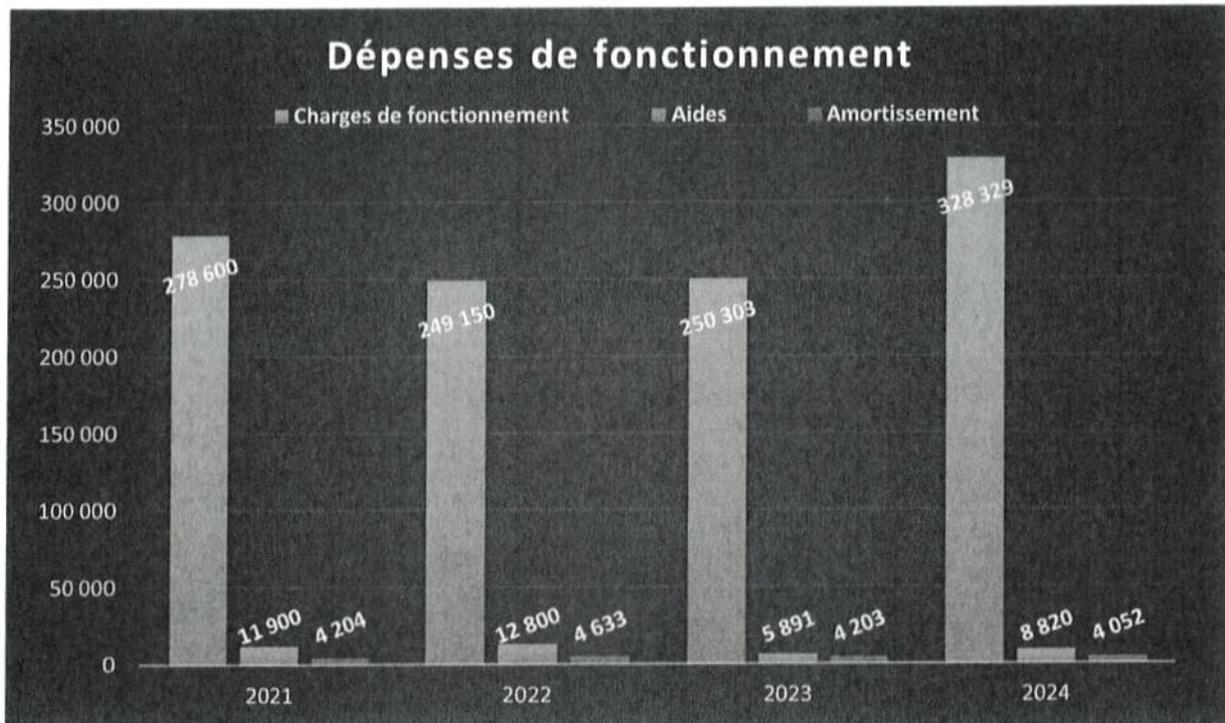
Depuis la mise en œuvre du portage des repas durant le contexte sanitaire, la volonté du CCAS de la Commune de Mallemort a été de renforcer et de pérenniser ce service public au-delà du contexte exceptionnel. Les séniors sont de plus en plus nombreux à bénéficier de ce service. Pour rappel, l'équipe s'est vue renforcée en 2023 :

- 1 agent à 100%
- 2 agents à 70%
- 1 agent à 50%
- 2 agents à 40%

Certaines activités du CCAS sont reconduites en 2024 :

- Maintien des animations : l'organisation du traditionnel repas des anciens, la semaine bleue, la fête des grands-mères : 22 000 euros.
- Des colis de Noël seront offerts aux séniors au mois de décembre : 16 000 euros
- Service de navette gratuite en faveur des séniors afin de favoriser le lien social, rompre l'isolement et permettre les déplacements dans le centre du village et au foyer les écureuils : 16 000 euros.

- Maintien des aides facultatives (bons produits frais, bons combustibles, colis alimentaires) en faveur des plus fragiles à hauteur de 8 820 euros.
- Reconduction du service civique : le service civique vise à mobiliser les jeunes sur les défis sociaux en leur proposant un cadre d'engagement dans lequel ils pourront gagner en confiance et en compétences. Il s'agit d'un engagement volontaire pour une durée de 6 à 12 mois : 2 000 euros.



**Section d'investissement : 69 880.57 €**

#### ★ En recettes

Les dotations aux amortissements pour 4 051.57 euros.

Le résultat de clôture : 65 826.00 euros.

#### ★ En dépenses

Une réflexion d'ensemble doit être envisagée concernant la configuration du CCAS, du service de l'urbanisme et du service de l'accueil à la population afin de permettre une plus grande confidentialité des administrés. Ces nouveaux aménagements nécessitent la prise en charge des contraintes bâtementaires et énergétiques.



**Conclusion :**

Le CCAS de la Commune de Mallemort représente un échelon de proximité pour les seniors et les administrés en difficultés. Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers les administrés, un gage d'équité. Pour 2024, la préparation budgétaire continue de se situer dans un contexte particulier en raison de l'inflation des denrées alimentaires, l'augmentation du coût de l'énergie et l'accroissement des charges de personnel entraînant des répercussions sur le coût de la refacturation des repas. Afin de ne pas pénaliser les services à destination des administrés Mallemortais, la subvention communale sera en augmentation.